



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 3 avril 2017, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2017-04-092

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher appuyé par Mme Marie-Hélène Caron et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2017
 - 3.3 Rapport des comités
 - 3.4 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.5 Comptes
 - 3.6 Surplus affecté et non affecté - Budget 2016
 - 3.7 Provisions pour créances douteuses et irrecevables
 - 3.8 Budget de fonctionnement 2017 - Organismes municipaux et associations
 - 3.9 Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
 - 3.10 Fonds de défense juridique de la FCM
 - 3.11 Campagne Sauvons Postes Canada
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Facture pour l'entretien préventif du camion d'urgence du directeur incendie
 - 4.2 Autorisation de dépenses - Directeur des travaux publics
 - 4.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 4.4 Détermination des noms de voies de desserte et des routes transversales - Construction de l'autoroute 85 (phase III)
 - 4.5 Demande d'aide financière pour les chemins privés du lac St-Hubert
 - 4.6 Programmation de travaux - Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande de prolongation pour le dépôt de la Politique de la famille et des aînés
 - 5.2 Subvention à la construction versée en 2016
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance aux célébrations locales 2017 de la Fête Nationale du Québec
 - 6.3 Demande de commandite pour le tournoi des entreprises
 - 6.4 Cercle des Fermières de Saint-Hubert - Métier à tisser



7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Équité salariale
 - 7.2 Chargé de projet pour le dossier de la politique familiale et des aînés
 - 7.3 Party des déneigeurs 2017 - Saint-Médard
 - 7.4 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-04-093

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MARS 2017

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-03-094

3.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 MARS 2017

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2017 à 19 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.4. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.4.1 La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) nous a transmis un compte rendu nous expliquant sa compréhension pour la demande de monsieur Alexandre Ouellet et l'orientation préliminaire à l'égard de celle-ci. Si les informations reçues par la CPTAQ reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée, notamment parce qu'il n'y aura pas constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture et que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles serait affectée.

3.4.2 La CPTAQ nous a transmis la décision concernant la demande du MTMDT effectuée dans le cadre de travaux de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le périmètre urbain. La demande était pour autoriser l'aménagement d'un chemin de contournement temporaire pour une période de 3 ans. La Commission autorise cette demande sous certaines conditions.



2017-04-095

- 3.4.3 Reçu un accusé de réception de l'Agence du revenu du Canada concernant notre demande d'information sur les dons de bienfaisance.
- 3.4.4 Remerciements de madame Josée Ouellet directrice générale de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert et du comité organisateur du Souper-bénéfice en noir et route Saint-Valentin pour notre implication à leur soirée-bénéfice.
- 3.4.5 Remerciements du comité organisateur du Symposium de Saint-Arsène pour le don reçu.

3.4.6 **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR CAMP DE JOUR**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent - CLSC de Rivière-du-Loup, nous sollicite pour soutenir financièrement l'inscription d'un jeune à un camp de jour durant la saison estivale. En 2016, 55 enfants ont bénéficié d'un camp de jour ou de séjour grâce à des supports financiers.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De faire un don de 100 \$ au nom de "**Fonds de dépannage PA.RI.CI./camps de vacances**" afin de soutenir financièrement l'inscription d'un jeune au camp de jour durant la saison estivale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-096

3.5. **COMPTES**

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de mars 2017, pour un total de 100 038,63 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de mars 2017 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	697.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	0.00 \$
c) Dépenses de loisirs :	125.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 52 386.81 \$ tel qu'inscrit au registre des achats du 31 mars 2017, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 mars 2017 au montant de 52 386.81 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2017-04-097

3.6. SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ - BUDGET 2016

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. Que suite aux couts réels 2016 pour diverses dépenses et dont les crédits nécessaires étaient prévus au budget 2016 par le biais d'un surplus réservé à cet effet, il est résolu de retourner au surplus accumulé non affecté (59.11000.000), un montant total de 25 000 \$ provenant du budget 2016 non utilisé suivant :

- Réfection des chemins (23.04320.721) : 25 000.00 \$

2. D'approprier un montant supplémentaire de 9 345.67 \$ du surplus affecté "Réseaux aqueduc" (59.13101.000) au budget 2016 pour le paiement total des factures en immobilisations des dépenses relatives aux travaux d'aqueduc sur le chemin Taché Est et les rues Principales (Plans et devis).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-098

3.7. PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRECEVABLES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'autoriser la directrice générale à inscrire au crédit du compte 54.13905.000, un montant de 6 142,56 \$ et au débit du compte 02.19C00.985 le même montant, et ce, afin que les montants à recevoir au 31 décembre 2016 déjà inscrits aux livres pour les immeubles situés au 230, chemin Taché Est (4 213,57 \$) et 25, rue Principale Nord (1 928,99 \$) n'augmentent pas indument les revenus pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.8. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 - ORGANISMES MUNICIPAUX ET ASSOCIATIONS

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

1. Que la municipalité accepte de payer les montants suivants et ce, tel que décidé lors de l'élaboration du budget pour l'année 2017 :

- Comité Embellissement (02-39000-970) :	2 000.00 \$
- Subvention CDTE, volet 1 (02-62000-970) :	15 000.00 *(1)
- CDTE fonctionnement (02-62020-970) :	1 500.00
- Subv. CDTE, démarrage d'entreprises (02-62040-970)	5 000.00
- Subvention Pavillon Durocher (02-62070-970) :	4 000.00
- Bibliothèque municipale (02-70230-970) :	1 141.00 *

* Budget total alloué pour la bibliothèque municipale est de 1 250 \$ pour 2017. Ayant fait l'achat d'un scanner subventionné à 50 %, nous avons débité le budget de 109 \$; solde que la Municipalité a payé pour cet achat.

2. De payer un montant de 100 \$ à la Fabrique de Saint-Hubert relativement à l'entente en rapport avec l'installation d'antennes sur le clocher (02.19000.339);

3. *(1) La remise à la CDTE des subventions dans le cadre du volet 1 du programme de subvention à la construction s'effectuera deux (2) fois par année, soit à la mi-avril et à la mi-octobre et les montants transmis ne devront pas être supérieurs aux demandes d'aide financière acceptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-099



2017-04-100

3.9. ADHÉSION AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'adhérer au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour le cout de 60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-101

3.10. FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Correspondance de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) nous informant de leur fonds de défense juridique qui est un outil de protection des intérêts juridiques nationaux des municipalités canadiennes. Malheureusement, le fonds de la FCM est épuisé et la Fédération compte fortement sur la collaboration de la Municipalité pour assurer la santé financière pérenne de ce fonds, qui revêt plus que jamais une importance capitale.

La FCM a établi une stratégie à long terme afin de remettre le fonds de défense juridique à flot, à commencer par un appel immédiat pour soutenir les couts juridiques actuels. Elle suggère une contribution d'au moins 50 \$ plus taxes pour les petites collectivités, et ce, sur une base volontaire.

La FCM nous a donc transmis une facture facultative indiquant la contribution espérée pour cette année. Nous pouvons bien entendu la modifier selon la situation budgétaire de notre municipalité. À compter de l'automne prochain, au moment de l'adhésion à la FCM, les collectivités seront invitées à donner une contribution volontaire annuelle.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De payer un montant de 50 \$ plus taxes à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le Fonds de Défense juridique de la FCM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-102

3.11. CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que l'examen de Postes Canada est maintenant terminé et que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaitre ses 45 recommandations;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans l'attente de la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada et que nous trouvons important d'exprimer notre vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'informer la Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada des recommandations du comité parlementaire qui, nous l'espérons, se retrouveront parmi celles de votre gouvernement :



- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci ;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2017-04-103

4.1. **FACTURE POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU CAMION D'URGENCE DU DIRECTEUR INCENDIE**

CONSIDÉRANT le cout payé par notre directeur incendie pour l'entretien du camion d'état major # 119, cout s'élevant au total à 1 984,02 \$;

CONSIDÉRANT que cet entretien a été réalisé suite à la vérification mécanique obligatoire pour un camion d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des couts a été payée par la Municipalité de Saint-Clément, soit un montant de 970,77 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De rembourser au directeur incendie la somme de 1 013,25 \$, montant qu'il a du payer suite à la vérification mécanique obligatoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-104

4.2. **AUTORISATION DE DÉPENSES - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2017	Solde disponible
1	02 32000 625	Achat d'asphalte voirie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
2	23 04320 724	Boite 4 saisons, petite gratte pour camion #20	22 900 \$	22 900 \$	22 900 \$
3	23 04330 724	Boite 4 saisons, petite gratte pour camion #20	22 900 \$	22 900 \$	22 900 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-105

4.3. **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU l'état de l'ensemble de notre réseau routier municipal;

ATTENDU les couts énormes reliés à l'entretien du réseau routier municipal;

ATTENDU le nombre de kilomètres sous la responsabilité de notre municipalité;



ATTENDU que pour 2017, les travaux que nous voulons réaliser dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) sont des travaux d'amélioration du chemin du lac Saint-François, soit du débroussaillage, travaux aux fossés et ponceaux, pose de gravier 0¾. Des travaux sont également prévus sur le chemin du Troisième Rang Sud-du-Lac et sur le Rang 1 Est, soit par la pose de gravier 0¾, fossés, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De faire une demande de subvention de 30 000 \$ à notre député, et ce, dans le cadre du budget discrétionnaire, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Cette année, les travaux qui seront priorisés par le biais de l'aide financière sont la réfection du chemin du lac Saint-François, du chemin du Troisième Rang Sud-du-Lac et sur le Rang 1 Est, soit par la pose de gravier 0¾, fossés, etc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-106

4.4. **DÉTERMINATION DES NOMS DE VOIES DE DESSERTE ET DES ROUTES TRANSVERSALES - CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 85 (PHASE III)**

ATTENDU le projet de construction de l'autoroute 85 (phase III);

ATTENDU qu'il est important de confirmer auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le nom des différentes routes qui seront sous la gestion municipale, une fois l'autoroute construite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'informer le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le nom des routes retenues pour les routes qui seront sous la gestion municipale, une fois l'autoroute construite soit :

- Chemin Taché Ouest va conserver le même nom jusqu'à l'intersection de l'autoroute 85, situé entre les km 72 et 71 ;
- Route des Trois-Lacs (chemin qui se dirige vers le viaduc de l'autoroute A85) ;
- Route des roches (route de desserte ouest).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-107

4.5. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES CHEMINS PRIVÉS DU LAC ST-HUBERT**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de faire un don de 1 560 \$ à l'Association des Vacanciers du Lac St-Hubert dans le cadre de la politique d'entretien des chemins privés. Ce montant comprend l'aide financière pour trois (3) chemins, soit :

- Chemin des Dorés : 630 \$;
- Chemin des Perchaudes : 150 \$;
- Chemin des Saumons : 780 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2017-04-108

4.6. PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à :

- respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et relève les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2017-04-109

5.1. DEMANDE DE PROLONGATION POUR LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup d'assurer la mise à jour de la politique familiale pour offrir un milieu de vie de qualité aux citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux devait être terminé pour le 31 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT que notre chargée de projet sur ce dossier est en congé de maternité depuis la fin du mois de janvier 2017 ;



CONSIDÉRANT que la présentation de la "Politique familiale et Municipalité amie des aînés" est prévue le samedi 13 mai 2017 dans le cadre de la semaine de la Famille ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que demande soit faite au Ministère de la Famille pour obtenir l'autorisation de prolonger de six (6) mois tous les travaux relatifs à la Politique de la famille et des aînés, travaux réalisés dans le cadre de la "Subvention MADA" et de la "Subvention famille", et ce, pour les raisons ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2. SUBVENTION À LA CONSTRUCTION VERSÉE EN 2016

Chaque membre du conseil a reçu le rapport des subventions à la construction accordées en 2016. Le montant total subventionné a été de 19 591,03 \$.

6. LOISIRS ET CULTURE

2017-04-110

6.1. RAPPORT DU PRÉPOSÉ AUX LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert, préposé aux loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 70130 527	Entr. et rép. ameublement et équip. de loisirs : Achat d'un nouvel ampli pour le centre des loisirs	400 \$	225 \$	225 \$

2017-04-111

6.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2017 DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;



ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Que demande soit faite pour obtenir une aide financière pour la réalisation de cette fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-112

6.3. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DES ENTREPRISES

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous demandant une commandite pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises de hockey qui aura lieu les 8 et 9 avril 2017 à Saint-Cyprien. Le cout de l'inscription est de 300 \$ par équipe.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de commanditer un montant de 150 \$ pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises qui se tiendra les 8 et 9 avril 2017 à Saint-Cyprien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-113

6.4. CERCLE DES FERMIERES DE SAINT-HUBERT - MÉTIER À TISSER

Correspondance de madame Réjeanne Beaulieu, secrétaire-trésorière du Cercle des Fermières de Saint-Hubert nous demandant si le métier à tisser qui se trouve dans leur local et mesurant 45 pouces à la lève, de marque NILUS LECLERC, appartient à la Municipalité.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. D'informer madame Réjeanne Beaulieu du Cercle des Fermières que nous sommes propriétaires de deux (2) métiers à tisser ainsi que d'une machine à coudre qui ont été achetés il y a plusieurs années ;
2. Que le Conseil municipal accepte de céder gratuitement au Cercle des Fermières, les deux (2) métiers à tisser ainsi que la machine à coudre et que les responsables du comité pourront en disposer comme bon leur semble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

7.1. ÉQUITÉ SALARIALE

Les travaux du maintien périodique d'équité salariale pour la période se terminant le 31 décembre 2015 ont été réalisés et déposés par l'entreprise EQT4 - Division du Groupe ACCISst inc.



Selon les travaux réalisés, aucun ajustement salarial n'est à combler dans notre entreprise.

2017-04-114

7.2. CHARGÉ DE PROJET POUR LE DOSSIER DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que madame Josée Ouellet soit mandatée pour finaliser le dossier relatif à la politique familiale et des aînés en remplacement de la chargée de projet qui est en congé de maternité.

Tous les travaux doivent être terminés en mai 2017 puisque le lancement de la "Politique de la famille et des aînés" aura lieu le 13 mai 2017 à la salle Horizon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-04-115

7.3. PARTY DES DÉNEIGEURS 2017 - SAINT-MÉDARD

La Municipalité de Saint-Médard et son personnel affecté à la voirie nous invitent au "Party des déneigeurs" qui aura lieu le samedi 6 mai 2017 à compter de 18 h à la salle de la municipalité, située au 3, rue de l'Église à Saint-Médard. Le cout du repas et de la soirée est de 25 \$ par personne, incluant les taxes.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer le cout du souper des déneigeurs pour les élus et le personnel de la municipalité affecté aux travaux de voirie. Ce souper se tiendra le samedi 6 mai 2017 à Saint-Médard et le cout du souper est de 25 \$ par participant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4. RENCONTRES

- Comité des Ressources humaines le mardi 11 avril à 19 h 30 ;
- Rencontre de voirie le mercredi 12 avril à 9 heures ;
- Rencontre avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger le 12 avril à 11 heures ;
- CCU le mercredi 19 avril à 19 heures ;
- Séance spéciale le 24 avril 2017 pour le dépôt des états financiers (si possible pour les comptables). Suivra la rencontre de travail du conseil.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

D'aviser la population que nous procéderons à un développement résidentiel dans le secteur de la rue Bérubé. Des terrains seront disponibles après la fin des travaux qui se réaliseront sur le chemin Taché Est et les rues principales.



9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2017-04-116

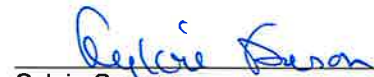
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 10, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale